



COMPTE-RENDU

CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTIEL

04 et 05 octobre 2019

Le Secrétariat général

Diffusion : Conseil d'administration, membres d'honneur, ligues régionales, Direction Technique Nationale, personnel fédéral, Etienne Thobois

Le présent compte-rendu a été adopté en séance du 24 janvier 2020.

Membres du Conseil d'administration : David Angelats, Francelyse Brun-Adam, Florent Chayet, Valérie Contoz, Patricia Corti (05/10), Stéphane Corvée, Malice Devergies, Magali Godin, Nathalie Huet, Julien Laffay, Catherine Levasseur, Olivier Place (04/10), Jean-Michel Richard, Thierry Stempfel, Bach-Lien Tran (04/10)

Excusés : Christian Barthel, Pascal Bildstein (DC), Julien Delmas (responsable du CPL), Stéphanie Goeneutte, Emmanuel Justafre, Patrice Lannoy, Aude Le Gallou, Philippe Le Van, François Machavoine, Bruno Ressouche, Jean-Marc Serfaty

Invités : Olivier Bime (CTN), Pierre Chatellier (responsable du groupe de travail « Réforme des statuts »), Frédéric Dor (cadre fédéral), Raphaël Nedelec, Laurent Pastorino, Paul-André Tramier (Président d'honneur)

Assistent : Céline Berton (DA), Emilie Coconnier (RA), Philippe Limouzin (DTN)

0. Validation du compte-rendu du Conseil d'administration des 25 et 26 mai 2019

Il est fait mention par Jean-Michel Richard que les membres du CA non licenciés ne pourront pas prendre part aux votes.

Une modification de forme, relevée par Stéphane Corvée, sera apportée au compte-rendu.

■ **Vote n°1 : validation du compte-rendu du CA des 25 et 26 mai 2019**
Nombre de votants : 10 voix / **10 voix pour**
Adoption à l'unanimité

1. Communication du Président

Florent Chayet fait un rapide bilan des Championnats du monde de Bâle dont l'intérêt a résidé dans la double organisation pour le badminton et le para-badminton qui s'est révélée compliquée (espaces de stockage, courts d'entraînement limités...), comme en a témoigné la BWF.

Il précise que l'étude de la faisabilité d'une double organisation pour les Championnats du monde en 2025 en France est exclue par la commission événements internationaux en l'absence de cahier des charges.

Il souligne que le recours gracieux auprès du ministère des Sports a permis l'obtention d'une subvention de 500.000€ pour l'organisation de ces Championnats.

Il fait part de son questionnement autour de la préparation mentale et physique des athlètes au vu du déroulement des matchs à Bâle.

Florent Chayet évoque la mission d'audit des finances de la fédération et de la convention d'objectifs, diligentée par le ministère des Sports, qui a été couronnée de succès.

Il mentionne, par ailleurs, la convention sur le sport scolaire signée avec le ministère de l'Education nationale et le ministère des Sports ainsi que la rencontre sur le sport santé organisée à Lille.

Est discutée la proposition de loi sur le sport (2^{ème} semestre 2020) de François Cormier-Bouligeon, député ayant rédigé le programme sport d'Emmanuel Macron.

73 députés ont signé cette proposition de loi qui contient deux articles problématiques :

- L'article 7 du Titre 1^{er} revient sur une disposition législative donnant la possibilité aux fédérations sportives d'exiger la prise de licence à tous les membres d'une association, ce qui aboutirait à la disparition de la licence ;
- L'article 8 prévoit la création d'une délégation « activités physiques pour tous », du type sport santé par exemple, pour les fédérations affinitaires.

Alerté par Didier Jacquemin de la ligue Ile-de-France, Florent Chayet fait état d'une lettre diffamante, signée par les 2 co-présidents de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), envoyée à tous les clubs pratiquant le badminton à Paris, établissant que le seul but de la FFBA d était de récupérer l'argent des licences et que la fédération était donc coupable d'une attitude attentatoire à la liberté d'association.

Après échange avec la FF Judo elle-même diffamée, l'analyse juridique établit que l'intérêt à porter plainte dans le cadre d'une diffamation privée est faible.

Il est décidé que :

- La fédération s'associe à la FFJDA pour saisir le comité d'éthique du CNOSF ;
- Une lettre soit adressée à la présidence de la FSGT, et aux clubs en copie, en mettant en avant les notions de solidarité et de sport populaire habituellement véhiculées par la FSGT.

Enfin, Florent Chayet procède à un premier bilan des avancées à l'aune de la dernière saison de l'Olympiade : beaucoup de chantiers ont été lancés sur le numérique et l'ouverture des formats de compétition et doivent désormais se traduire dans les faits. Ainsi, l'objectif de la dernière saison est de proposer de nouvelles offres de compétition pour réussir à capter les 70% de pratiquants non compétiteurs et de mener des expérimentations dans les territoires à étendre au niveau national.

Valérie Contoz souligne son souhait d'expérimenter, dans la Ligue Ile-de-France, des compétitions de proximité chez les jeunes.

Il est fait mention du travail sur la réforme du classement.

Sont évoquées la possibilité actuelle de jouer par niveau plus que par catégorie et la modification envisagée des règlements de sorte que les femmes puissent affronter les hommes en compétitions officielles pour instituer la parité à tous les niveaux (analyse de données en cours).

Florent Chayet formule l'espoir que la réforme du classement ainsi que celle des statuts soient votées à l'Assemblée générale d'avril 2020.

2. Communication du DTN

Sur le plan de la performance, Philippe Limouzin dresse un rapide bilan des Championnats du monde en relevant les deux médailles de Lucas Mazur (or) et Fabien Morat (bronze) en para-badminton, dont la fédération a la délégation depuis l'année dernière, et la déception quant aux résultats des valides.

Il évoque le parcours moyen par équipe à l'Euro U17 et la satisfaction sur le podium en individuel : médaille d'argent de Sacha Lévêque et médaille de bronze d'Alex Lanier.

Il présente le tableau des performances (niveau de jeu) au 04 octobre :

- Brice Leverdez : 37^{ème} place mondiale, il serait le 18^{ème} qualifié sur 34 dans la course olympique.
- Thomas Rouxel : 49^{ème}
- Lucas Corvée : 50^{ème}
- Toma Popov : 66^{ème}
- Lucas Claerbout : 72^{ème}
- Xi Xue Fei : 53^{ème}, elle serait la 25^{ème} qualifiée sur 34 dans la course olympique.
- Léonice Huet : 129^{ème}

Le double hommes ne serait pas qualifié et les deux doubles dames seraient en concurrence avec les paires indienne, hollandaise et anglaise.

Thom Gicquel/Delphine Delrue seraient les 12^{èmes} qualifiés sur 13.

En para-badminton, les états de qualification seraient les suivants :

- David Toupé/Thomas Jakobs 6/6,
- David Toupé 5/8,
- Thomas Jakobs 11/8,
- Mathieu Thomas 5/6,
- Meril Loquette 4/6,
- Faustine Noël/Lucas Mazur 2/4.

Le DTN mentionne :

- L'accompagnement de deux arbitres BWF accrédités, Haidar Dittoo et Stéphane Venet, via deux Contrats d'Insertion Professionnelle (CIP) ;
 - La suppression annoncée de deux contrats de Préparation Olympique car non rattachés directement à la haute performance (45 contrats rendus au total pour 28 fédérations concernées).
- Il souligne que le versement des aides personnalisées non versées par l'Etat en juin a été débloqué au CNOSF et précise que les athlètes paralympiques de la FFBaD reçoivent également des aides personnalisées.

Au sujet du nouvel organigramme en matière de performance, David Angelats revient sur la concertation avec l'ANS qui a relevé un manque de lisibilité dans l'organisation du haut niveau dans la plupart des fédérations.

Il fait ressortir la recherche de stabilisation et le souhait que chacun se responsabilise et rende des comptes.

David Angelats souligne le besoin d'ouverture pour compléter le dispositif en place en matière de préparation mentale et physique.

L'entraîneur ressource, recruté sur un contrat PO, interviendra en soutien des projets simple et double.

Une discussion s'engage entre les membres du CA sur la stratégie à adopter en matière de recrutement.

Sur le plan des territoires, le DTN évoque notamment les axes du bilan 2018 de la CPO :

- La fidélisation des pratiquants et l'ouverture vers de nouveaux horizons,
- Le projet de coopération internationale,
- L'accompagnement de la professionnalisation des acteurs.

Il mentionne la réponse à un appel à projets sur le bad pour tous intitulé « soutien aux acteurs socio-sportifs ».

Enfin, le DTN rapporte l'inquiétude des cadres techniques par rapport à leur avenir. Il fait référence à une note d'impact sur les réformes, rédigée par Jérôme Careil, sur laquelle les cadres souhaiteraient recueillir l'avis du CA.

Paul-André Tramier indique que le statut de CTS et le poste budgétaire lié n'ont pas vocation à disparaître. En revanche, les CTS mis à la retraite ne seront pas remplacés.

Jean-Michel Richard demande que la note d'impact soit partagée.

Il est mentionné qu'un séminaire sur le haut niveau se tiendra en marge des IFB.

Paul-André Tramier précise que l'ANS souhaite qu'une réflexion soit engagée sur l'écart de niveau de la France avec l'Asie.

3. Points soumis au vote du Conseil d'administration

3.1 Secteur Administratif

3.1.1 Date de l'Assemblée générale électorale

Au vu du lancement de la saison en septembre, de l'organisation des IFB du 20 au 25 octobre 2020, de la planification d'un CA avec la nouvelle équipe pour voter des modifications budgétaires début décembre 2020, Jean-Michel Richard propose une tenue de l'Assemblée générale électorale le 14 novembre 2020 de 11h à 16h.

Vote n°2 : validation de la date du 14 novembre 2020 pour la tenue de l'Assemblée générale électorale

Nombre de votants : 10 voix / **10 voix pour**

Adoption à l'unanimité

3.1.2 Appel d'offres sur le logiciel de gestion de compétitions

Jean-Michel Richard évoque l'objectif de la fédération de disposer d'un logiciel de gestion de compétitions pour son propre usage ainsi que pour ses organes déconcentrés et ses clubs.

Sur les dix prestataires sollicités dans le cadre de l'appel d'offres, deux n'ont pas fait de retour, trois ont répondu défavorablement, deux ont été sélectionnés : I-Click et Supralog.

Il est précisé qu'il est exclu de fermer l'accès aux structures qui souhaitent conserver leur solution sur les territoires. Certains membres du CA préconisent une politique incitative, compte tenu de l'investissement financier de la fédération.

L'importance de la qualité du logiciel proposé et de la formation des GEO et OT sont mises en avant.

Les membres du CA échangent sur les deux propositions de Supralog :

- 1- La conception du logiciel avec 100% des sources exclusives,
- 2- La conception du logiciel avec 100% des sources non exclusives + « cash back ».

Thierry Stempfél fait part de son inquiétude sur les ressources humaines et techniques (spécificités du badminton) de Supralog et sur l'accompagnement induit.

Julien Laffay alerte sur la part trop importante que représenterait le contrat pour I-Click au vu de son dernier bilan.

Les membres du CA s'accordent à dire que le calendrier paraît trop ambitieux.

Il est rapporté que le groupe de travail préconise de recourir à Supralog (solution 2) qui a convaincu sur l'Espace licencié.

Vote n°3 : validation du choix de Supralog pour réaliser le logiciel fédéral de gestion de compétitions sur le modèle de sources non exclusives avec « cash back »

Nombre de votants : 10 voix / **6 voix pour**, 1 voix contre, 3 abstentions

Adoption à la majorité

3.2 Secteur Formation

3.2.1 Evolution des filières OT

Stéphane Corvée fait référence à l'article 5 du Règlement des règlements qui dispose que les règlements sportifs ou techniques, applicables à une saison donnée, doivent être soumis au CA au plus tard lors de la séance prévue au printemps (mars en principe) précédant la saison concernée.

Il fait valoir que les propositions de modification du règlement « 6.2 Officiels techniques – Filière arbitrage et annexes » et « 6.3 Officiels techniques – Filière juge-arbitrage et annexes » sont des modifications de terminologie qui n'ont pas d'impact sur le sportif.

Il est proposé de supprimer le statut de stagiaire et de le remplacer par « en formation » avec un ajout de la date de la formation pour permettre un meilleur suivi par la CLOT.

Ces modifications n'entraînent pas d'évolution importante sur Poona.

Vote n°4 : validation de l'évolution des filières OT

Nombre de votants : 10 voix / **10 voix pour**

Adoption à l'unanimité

Vote n°5 : validation de la demande formulée auprès de la CFOT de travailler sur la filière jeunes OT pour une présentation de propositions au CA des 24 et 25 janvier 2020

Nombre de votants : 10 voix / **10 voix pour**

Adoption à l'unanimité

3.3 Secteur Diversité des Pratiques

En l'absence de Bach Lien Tran, Jean-Michel Richard introduit des précisions réglementaires qui seront applicables pour la saison 2020-2021.

3.3.1 Précision sur la sanction en cas de non-respect de l'article sur les JIFF

Il est proposé de sanctionner d'une rencontre perdue par forfait le non-respect de l'article sur les Joueurs Issus des Filières de Formation (JIFF).

Une communication sera faite pour la saison 2019-2020 sur cette modification à venir du règlement des Championnats de France Interclubs qui sera opérationnelle pour la saison 2020-2021.

Vote n°6 : adoption de la modification du règlement des Championnats de France Interclubs prévoyant la sanction d'une rencontre perdue par forfait en cas de non-respect de l'article sur les JIFF pour une application à partir de la saison 2020-2021

Nombre de votants : 10 voix / **10 voix pour**

Adoption à l'unanimité

3.3.2 Précisions sur les forfaits et abandons

Les précisions sur les forfaits et l'abandon ont vocation à éviter une différence d'appréciation entre JA.

Il est décidé de modifier l'article 2.17.2. relatif au forfait volontaire et de remplacer « sans raison valable ou cas de force majeure » par « sans raison valable ou sans cas de force majeure ».

Vote n°7 : adoption de la modification des articles sur les forfaits et abandons du Règlement Général des Compétitions pour une application à partir de la saison 2020-2021

Nombre de votants : 10 voix / **10 voix pour**

Adoption à l'unanimité

3.3.3 Création d'une catégorie V9 aux Championnats de France des vétérans

La proposition de création d'une catégorie V9 permettra une inscription des compétiteurs concernés aux Championnats du monde et d'Europe.

Vote n°8 : adoption de la création d'une catégorie V9 pour la saison 2020-2021 pour correspondre à l'architecture de la BWF

Nombre de votants : 10 voix / **9 voix pour**, 1 abstention

Adoption à la majorité

3.3.4 Indemnités des clubs formateurs

Compte tenu de l'absence de François Machavoine, ce point est reporté.

La DTN et François Machavoine sont invités à se rapprocher pour échanger sur ce sujet.

3.3.5 Demande de modification exceptionnelle du classement 2019-2020

Laurent Pastorino, membre de la Commission Nationale Classement & Reclassement, fait état du problème marqué d'inflation des cotes et de la difficulté de prendre en compte les résultats internationaux.

Le CA a récemment validé le fait de réévaluer les points internationaux.

Toutefois, pour ne pas réitérer la tendance inflationniste et s'assurer que les points récoltés en tournois individuels ou championnats régionaux correspondent à la valeur des joueurs, il est proposé de borner les tournois nationaux au maximum à 75% ou ¼ de finale du résultat du National de l'année N-1.

En complément de cette proposition, une baisse de 20% des points de l'ensemble des joueurs permettrait de revenir à des valeurs normales : la philosophie du classement ne serait pas modifiée, la hiérarchie actuelle serait conservée puisque la perte de points impactera chaque joueur à proportion égale.

Les membres du CA partagent la nécessité de modifier le classement, qui est le premier outil de communication de la fédération, mais s'inquiètent de modifications qui interviendraient en cours de saison.

Vote n°9 : validation de la demande de modification exceptionnelle du classement 2019-2020

Nombre de votants : 10 voix / 1 voix pour, **6 voix contre**, 3 abstentions

Refus à la majorité

Les membres du CA invitent la Commission Nationale Classement & Reclassement à faire des simulations de recalcul afin d'être en capacité d'apporter les éléments au 15 décembre pour qu'ils soient diffusés en amont de la réunion du CA des 24 et 25 janvier.

Vote n°10 : validation de la demande formulée auprès de la Commission Nationale Classement & Reclassement de retravailler les calculs, en vue d'un vote au CA des 24 et 25 janvier 2020, pour une modification du classement pour la saison 2020-2021 si les travaux sur le nouveau classement « Glicko » à l'étude n'ont pas abouti.

Nombre de votants : 10 voix / **10 voix pour**

Adoption à l'unanimité

Il est demandé à Laurent Pastorino de chiffrer les besoins pour déterminer les possibilités de mobiliser Stadline. Laurent Pastorino est remercié pour son travail.

3.4 Secteur Territoires Durables

3.4.1 Intégration de représentants des personnes sourdes ou malentendantes aux travaux de la commission Bad Pour Tous

Nathalie Huet mentionne que cette gestion des personnes sourdes ou malentendantes est liée à la délégation obtenue pour le para-badminton et inclut l'organisation des Championnats de France. L'aide des anciens bénévoles de la FF Handisport est nécessaire dans cette année de transition.

Le vote portant sur des personnes, il est effectué à bulletins secrets.

Vote n°11 : intégration de Sébastien Campeggia et d'Olivier Guesnon, en tant que représentants des personnes sourdes ou malentendantes, aux travaux de la commission Bad Pour Tous

Nombre de votants : 9 voix / **8 voix pour**, 1 abstention

Adoption à la majorité

Il est proposé que les deux types de licences FFBaD et FFH soient acceptés, de façon transitoire, aux Championnats de France sourds 2020.

Vote n°12 : validation de la possibilité de participer aux Championnats de France sourds 2020 via une licence FFBaD ou une licence FF Handisport pour cette année de transition

Nombre de votants : 9 voix / **9 voix pour**

Adoption à l'unanimité

4. Points d'information / d'actualité des secteurs

4.1 Secteur Financier

4.1.1 Situation budgétaire au 31 août 2019

Stéphane Corvée précise que Christian Barthel sera présent aux CA budgétaires et à l'Assemblée générale et qu'il prendra le relais, en son absence, en tant que Trésorier général adjoint.

Il donne la parole à Céline Berton.

En matière de dépenses, la consommation budgétaire est équivalente, à 4.000€ près, par rapport à l'an dernier.

Les recettes sont en augmentation de 600.000€ à date :

- 140.000€ sur les licences (1€ de plus sur la licence pour l'année complète),
- 320.000€ sur la participation fédérale,
- 150.000€ de subvention sur l'appel à projets Badminton en extérieur mais une partie de cette subvention sera basculée en fin d'année sur 2020 en fonction des actions qui auront été réalisées en 2019 (37.000€ à fin août).

Il est à noter que le budget du Bad Pour Tous est encore rattaché au secteur Diversité des Pratiques.

La comptabilisation des recettes est plutôt stable sauf pour la Diversité des Pratiques en raison de l'appel à projets pour le Badminton en extérieur.

L'écart sur les Territoires Durables concerne les subventions sur les relations internationales, qui ont été comptabilisées pour 30.000€ en 2019 sur les 50.000€ prévus, alors qu'à la même date en 2018, elles s'élevaient à 54.000€ pour un budget de 39.000€ en 2018.

Pour l'Administratif, les dépenses informatiques sont plus importantes qu'en 2018 de 40.000€ en valeur absolue (le budget sera probablement dépassé d'ici la fin de l'année).

Les dépenses des réunions statutaires sont maîtrisées (moins 10.000€ sur l'AG).

Pour les Territoires durables, la consommation fait état de 40.000€ de plus que l'an dernier à date.

En matière d'appui aux territoires, 30.000€ de plus ont été dépensés, principalement sur le versement du Dialogue de Gestion (versement à une date différente de 2018).

Pour l'Emploi-Formation, l'augmentation est de 30.000€.

37.000€ de dépenses en plus sont enregistrées en formation pour 64.000€ d'inscriptions supplémentaires (DES).

Pour la Diversité des pratiques, l'augmentation est de 27.000€ rapportée à un budget largement supérieur en 2019 de 300.000€, principalement lié au Badminton en extérieur.

Les dépenses liées à la compétition sont en hausse de 12.000€ sur un budget qui a augmenté de 30.000€ (frais interclubs et classement).

Pour le Haut Niveau, la baisse est de 92.000€ en valeur absolue mais les stages d'été n'ont pas encore été comptabilisés. En revanche, les effectifs réduits sur certains pôles ont fait diminuer les charges sur ces postes (moins 100.000€).

Il manque la comptabilisation du 1^{er} trimestre des aides personnalisées aux athlètes (39.500€).

Pour la Communication, Marketing, Evènementiel, la baisse de 150.000€ est liée au 100% Bad numérique. Les dépenses relatives aux IFB sont en avance par rapport à l'an dernier d'environ 80.000€ (relations presse, charte graphique...).

Il n'y a toujours pas d'achat sur la boutique pour le moment.

Nathalie Huet demande à ce que les dépenses, telles que l'achat de terrains pour la Journée Olympique, soient rattachés au Badminton en extérieur (subvention à justifier) et non à la Communication.

Les membres du CA conviennent de rattacher toutes les dépenses liées à un appel à projets au secteur correspondant.

4.2 Secteur Territoires Durables

4.2.1 Présentation de la stratégie internationale globale par Olivier Bime suite à la demande de révision de la décision de constituer un comité pour Wallis-et-Futuna

Olivier Bime présente la stratégie envers les territoires ultramarins 2020-2025 qui s'inscrit dans une stratégie internationale plus large.

Il expose les moyens pour rayonner à l'international :

- Obtenir des médailles,
- Organiser des évènements (IFB),
- Être représenté dans les instances internationales (places d'élus à prendre en 2020 et 2021),
- Développer des actions de terrain pour gagner en reconnaissance et en légitimité :
 - o En partenariat avec des instances internationales,
 - o A partir des territoires ultramarins (5),
 - o Autour de l'axe de la Francophonie (l'AFB et ses 40 pays membres),
 - o Par des partenariats bilatéraux (Haïti, Côte d'Ivoire, Japon à explorer).

Les territoires ultramarins sont au nombre de 5 :

- La Martinique et la Réunion affiliées en 2014,
- La Nouvelle-Calédonie et la Guyane affiliées en 2015,
- La Guadeloupe affiliée en 2016.

Ils sont affiliés à la BWF et aux confédérations continentales. Johanna Kou, Présidente de la ligue Nouvelle-Calédonie, est même élue au Bureau de l'Océania.

Une ligne de la CPO de 40.000€ sur les 3 ans est dédiée au développement international des territoires ultramarins.

Afin d'aider les territoires ultramarins à se structurer, Olivier Bime propose de :

- Pérenniser les actions engagées et de les fortifier,
- Organiser un Tournoi Future Series,
- Accompagner sans remplacer et programmer ainsi l'autonomie de l'organisation.

Il est précisé qu'aucun dossier badminton n'a été déposé par les territoires ultramarins dans le cadre du CNDS équipements.

Les territoires ultramarins non affiliés sont notamment :

- Saint-Pierre-et-Miquelon,
- Mayotte,
- Wallis et Futuna.

Suite à la décision du CA, lors de sa séance du 25 mai, de constituer un comité pour Wallis et Futuna, rattaché à la ligue Nouvelle-Calédonie, les acteurs concernés, avec le soutien du service Territorial de la Jeunesse et des Sports, ont réaffirmé leur volonté d'avoir le statut d'une ligue.

Les membres du CA s'interrogent sur l'impact budgétaire.

Le nombre de licenciés potentiels est de 120.

Dans l'hypothèse de la création d'une ligue, les membres du CA conviennent de la nécessité de l'accompagner d'un projet de développement sur 4 ans, avec le concours des représentants de l'Etat.

Le Président et le DTN reviendront vers les membres du CA suite à leur rencontre avec les représentants du service Territorial le 08 octobre.

4.2.2 Point d'information du secteur

Nathalie Huet présente le bilan de l'expérimentation du Airbadminton qui est, à son sens, mitigé eu égard à l'urgence de le développer en lien avec l'appel à projets ANS qui se terminera à la fin de l'année, notamment pour l'implantation de terrains pérennes. Les animations promotionnelles ont, elles, plutôt attiré du public.

5 000 participants ont été comptabilisés depuis le lancement. 65 collectivités territoriales ont été contactées et 9 structures ont proposé des animations sur une longue période.

Elle mentionne la réelle difficulté induite par l'indisponibilité du volant et le coût élevé du kit promotionnel de 500€HT.

Elle évoque la communication compliquée auprès des structures pour leur faire comprendre les enjeux du Airbadminton et la communication à venir sur les aides financières via un flyer.

Patricia Corti et David Angelats insistent sur la nécessité de définir une réelle stratégie à diffuser auprès des clubs, avec des éléments de langage et des outils, pour qu'ils se saisissent des enjeux.

David Angelats précise que le discours doit être clair pour éviter de mettre les territoires en porte-à-faux.

Florent Chayet considère que le jeu en extérieur est un enjeu fondamental pour populariser le badminton dans le monde et qu'il est impératif de déterminer un positionnement (intérêt de la pratique sur le sable, de la pratique sur gazon par rapport à la pratique en salle...).

Il ressort que l'avis des ligues et comités n'a pas été suffisamment pris en compte et qu'il a été compliqué de faire la promotion du AirBadminton tout en négociant des créneaux dans les gymnases.

Il sera demandé à Pascal Perrot de travailler sur la certification CERFRES du AirBadminton.

En matière de Bad Pour Tous, Patricia Corti évoque la convention nationale avec Korian dans le cadre du déploiement en EHPAD qui sera transmise au CA avant d'être signée.

Patricia Corti transmet aux membres du CA les éléments ci-dessous :

- Le secteur a repris ses rendez-vous relatifs au Dialogue de Gestion et du « Qui Fait Quoi »,
- Les prix Mémoires Etudiants ont été décernés et seront remis lors des IFB,
- La short list des trophées Sport Responsable a été envoyée à Generali (75 dossiers ont été déposés),
- Les trophées Ecobad sont arrivés et vont être envoyés.

4.3 Secteur Haut Niveau

4.3.1 Point d'information du secteur

David Angelats est intervenu à l'appui des propos du DTN (cf. point 2. Communication du DTN).

4.4 Secteur Communication / Marketing / Événementiel

4.4.1 Internationaux de France de Badminton

Magali Godin informe les membres du CA sur :

- L'absence de dérogation concernant les accréditations,
- La gestion du salon fédéral et des tribunes officielles par Francelyse Brun-Adam et Valérie Contoz et la nécessité d'être auto-discipliné dans la mise en œuvre de la possibilité pour chaque personne accréditée d'inviter deux personnes au salon,
- Les invités qui doivent être enregistrés sur les listings,
- Les modalités de la restauration grand public : des food trucks aux abords de la Fan Zone,
- La double session du samedi (10h-13h / 15h-20h),
- Le changement d'agence de presse (Julien Simonet pour Sport Market),
- La diffusion sur L'Equipe,
- Une production télévisuelle supplémentaire le jeudi,
- Un éclairage majoritairement identique à celui de l'année dernière,
- La confirmation de la présence de Poul Erik Hoyer, Président de la BWF (du 23 au 27) et de Kusaki Hayashida, Président de YONEX (du 24 au 27),
- Les principaux évènements annexes :
 - o 21/10, 17h : conférence de presse (hôtel Mercure),
 - o 22/10, 9h-18h : programme d'échange Badminton Europe,
 - o 22/10, 20h-23h : tournoi Total,
 - o 23/10, 10h : Journée des Présidents (Generali) / 14h ateliers au salon fédéral,
 - o 23/10, 19h30 : colloque sur le lien entre le sport et l'économie sociale et solidaire (Boulogne-Billancourt),
 - o 23/10, 20h-23h : tournoi des partenaires.

4.4.2 Championnats d'Europe 2020

Magali Godin souligne que le recours gracieux auprès du ministère des Sports a permis l'obtention d'une subvention de 100.000€ pour l'organisation des Championnats d'Europe par équipes et U15 du 11 au 16 février 2020 à Liévin. Ils rassembleront 28 équipes hommes, 24 équipes femmes, 156 joueurs U15.

Pierre Lussat, Responsable événementiel récemment recruté en remplacement de Louis Knusmann, est missionné sur cet évènement.

Magali Godin remercie Alexandre Komilkiw pour son aide sur la mise en œuvre d'actions dans le cadre du Plan d'Animation Territoriale.

Le Président remercie la FF Athlétisme pour avoir déplacé le Meeting de Liévin.

4.4.3 Championnats de France

Magali Godin transmet aux membres du CA les éléments ci-dessous :

- La décision du Bureau fédéral de suspendre l'organisation des Championnats de France par équipes d'entreprise en 2020
- Les dates et lieux des six championnats de 2020 :
 - o Para-badminton, du 17 au 20 janvier, à Saintes (Charente-Maritime),
 - o France, du 04 au 07 février, à Mulhouse (Haut-Rhin),
 - o Sourds, du 21 au 22 mars, à Argenton-sur-Creuse (Indre),
 - o Phase finale du Top 12, du 08 au 09 mai, à Nîmes (Gard),
 - o Jeunes, du 21 au 24 mai, à Miramas (Bouches-du-Rhône),
 - o Vétérans, du 30 mai au 1^{er} juin, à Annemasse (Haute-Savoie).
- La création d'un groupe de travail transversal sur l'évolution des championnats de France (envoi d'une lettre de cadrage et vote électronique du CA à venir).

4.4.4 Point d'information du secteur

Ce point n'a pas été traité.

4.5 Secteur Diversité des Pratiques

4.5.1 Classement Glicko

Raphaël Nedelec, membre de la Commission Nationale Classement & Reclassement, présente la réflexion sur un nouveau système de classement et l'implication sur l'organisation des compétitions.

Glicko 1 s'inspire d'Elo qui est le système de référence dans les sports d'opposition depuis les années 50.

Il se base sur un algorithme prédictif : si l'on connaît les cotes des deux joueurs, on peut calculer la probabilité de victoire. En plus de sa cote, chaque joueur est caractérisé par une incertitude autour de cette cote.

Tous les matchs sont comptabilisés.

Le système est relativement stable.

Les mises à jour sont plus régulières.

Il est adapté aux joueurs débutants.

Il ne permet pas de prendre correctement en compte les résultats internationaux.

Florent Chayet rappelle que le système actuel n'est pas performant pour la prise en compte du niveau réel des joueurs.

Nathalie Huet souligne que le projet fédéral vise à fidéliser les pratiquants quel que soit leur niveau.

Stéphane Corvée considère que la catégorisation des compétitions est une ineptie et qu'il faudrait trouver un autre levier que le classement pour valoriser les joueurs.

Raphaël Nedelec demande qu'un agenda précis lui soit transmis.

Raphaël Nedelec est remercié pour son travail.

4.6 Secteur Formation

4.6.1 Présentation des données économiques des ligues

Stéphane Corvée explique que Frédéric Dor a été recruté pour mener les travaux sur l'Observatoire de l'emploi, mis en place au 1^{er} janvier 2018, qui sont une aide à la décision fédérale.

Frédéric Dor rappelle la démarche visant à présenter les données en CA avant leur publication.

Il précise que 85% des clubs soutenus dans le cadre du Plan Emploi Club ont conservé l'emploi à temps plein.

81 emplois ont été référencés dans les ligues correspondant à 71,6 Equivalents Temps Plein (ETP).

Les 62 comités employeurs enregistrent 96 emplois pour 72,5 ETP.

Sur 5 ans, le nombre d'ETP a progressé de 16,5% dans les ligues et de 30% dans les comités.

Ces emplois sont majoritairement des CDI, à temps plein, et sur des postes de techniciens.

Le poids de la masse salariale dans le budget opérationnel (avec subventions et hors subventions) permet d'apprécier la dimension économique de chaque ligue.

L'étude de la répartition de la masse salariale entre les secteurs de la fédération, les métiers et les axes du projet fédéral est également exposée aux membres du CA.

Il est précisé que la fédération est subventionnée à hauteur de 33% de son budget.

La prochaine étude portera sur l'emploi dans les clubs.

Thierry Stempfel considère que le badminton manque de données sur son image, l'implantation des activités, la fréquentation des clubs qui pourraient être une aide précieuse à la décision à l'appui du projet.

4.7 Secteur Administratif

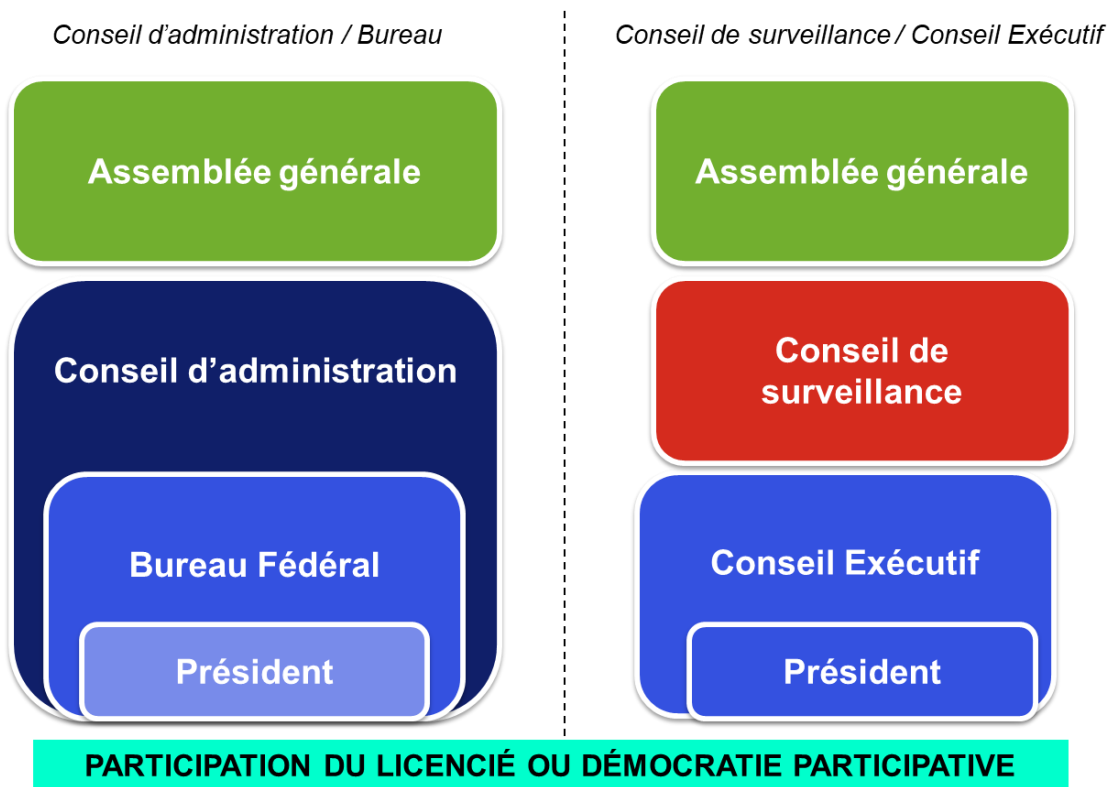
4.7.1 Point de situation sur le groupe de travail « Réforme des statuts »

Pierre Chatellier fait un point d'étape sur la réflexion du Groupe de travail sur la réforme des statuts.

Il précise les objectifs visés :

- L'amélioration de l'efficacité,
 - o Réformes des organes de décisions,
 - o Réforme des organes de propositions (commissions, groupes de travail, Conseil des Présidents de ligue),
 - o Réorganisation des secteurs de la fédération,
 - o Amélioration de la transversalité,
- L'amélioration de la démocratie,
- La prise en compte des évolutions sociales et sociétales.

En l'état actuel des réflexions, Pierre Chatellier présente les deux schémas envisagés concernant les organes de décisions :



Les deux modes de fonctionnement seront affinés pour le mois de janvier 2020.

Le CA sera sollicité pour se positionner sur la réforme qui sera soumise à l'Assemblée générale des 25 et 26 avril 2020.

4.7.2 Point d'information du secteur

Marketplace et inscription aux compétitions en ligne

Jean-Michel Richard explique que la Marketplace permettra aux personnes de s'inscrire aux compétitions en ligne gratuitement à compter du 17 octobre.

Ce procédé nécessite la création d'un portefeuille virtuel dans la mesure où la fédération ne peut faire transiter de l'argent via son compte et doit donc passer par une solution tierce.

L'argent sera débité si la personne participe à la compétition.

La ventilation dans les tableaux sera automatique.

Une présentation sera faite à l'occasion de la Journée des Présidents, organisée le mercredi 23 octobre en marge des IFB.

RGPD

Emilie Coconnier explique que le Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, vise à renforcer les droits des personnes et à responsabiliser les acteurs traitant des données personnelles. La conformité au RGPD est obligatoire : tout manquement peut entraîner des sanctions allant de l'avertissement à des sanctions administratives (amendes) ou pénales (emprisonnement). En cas de contrôle, l'important est de pouvoir démontrer que la structure a entamé son processus de conformité.

La FFBaD a entamé son processus il y a un an en s'attachant les services d'un prestataire spécialisé (Data Vigi Protection) et en nommant un délégué externe à la protection des données.

En parallèle, elle a souhaité accompagner ses organes déconcentrés en leur proposant un service sur-mesure mutualisé et pris en charge par la fédération. L'assistance se déclinera en deux temps :

- Un accompagnement initial à partir d'une plateforme en ligne intuitive et ludique pour sensibiliser, établir le diagnostic de la structure et cartographier ses activités de traitement (380€ HT par structure),
- Un accompagnement annuel (118.80€ HT par structure), pris en charge par la fédération pour la première année.

La fédération souhaite s'engager, dans un premier temps, sur un volume de 50 structures à accompagner, incluant obligatoirement les ligues, au vu du coût élevé de la prestation. Un point d'étape permettra de réajuster l'accompagnement avec le prestataire.

Une communication sera transmise aux organes déconcentrés courant octobre.

Se pose la question des clubs qui traitent beaucoup de données personnelles, notamment via Poona. Il est précisé que la fédération doit finaliser le recensement des activités de traitement liées à Poona et que des outils seront mis à disposition des clubs.

Campagne ANS 2019

Florent Chayet revient sur la gestion du dossier ANS qui a permis d'établir un lien direct avec les territoires. Il souligne l'intensité et la qualité du travail, par ailleurs très chronophage, qui a dû être mené par les services de la fédération, les cadres techniques, les élus ainsi que les ligues et comités. Il mentionne les retours positifs des territoires.

Emilie Coconnier illustre la campagne par quelques chiffres :

- 1 001 000€ de subvention à répartir pour environ deux fois plus de demandes,
- 76% d'actions subventionnées (524) pour 227 structures,
- 21 personnes mobilisées en interne auxquelles s'ajoutent les personnes des ligues et comités qui ont donné leur avis sur les dossiers.

Cette année étant expérimentale, il a fallu appréhender :

- Le changement de contexte (régional / national),
- Un fonctionnement différent : l'entrée qualitative a été priorisée avec tout de même la volonté de rechercher une forme de continuité,
- La recherche de complémentarité entre les financements (dialogue de gestion / appels à projets).

Il a fallu composer avec de nombreuses contraintes :

- Une concurrence entre les structures FFBaD (enveloppe financière limitée),
- Des dysfonctionnements dans la gestion par l'ANS :
 - o Un calendrier très resserré à toutes les étapes de la campagne,
 - o Un outil inadapté (Le Compte Asso),
 - o Des difficultés dans la transmission d'informations (finalisation de la campagne, dossiers réorientés, données de cadrage).

Un travail collectif a permis, dans une logique de transversalité, de :

- Construire une procédure et des outils collaboratifs,
- Mener à bien la phase d'instruction des dossiers

Elle s'est déclinée en 3 temps :

- Phase 1 – Pré-instruction (vérification de la complétude des dossiers, réception et transmission des avis des ligues et comités aux évaluateurs),

- Phase 2 – Evaluation basée sur une grille avec un barème de notation,
- Phase 3 – Validation par la cellule fédérale.

Sur demande de la cellule fédérale, une double lecture a été effectuée sur certains dossiers et une enveloppe de 5% des montants préconisés par les évaluateurs a été dégagée pour tendre vers un rééquilibrage territorial en valorisant les dossiers de qualité, de clubs prioritairement et de comités.

Le bénéfice majeur réside dans la photographie du déploiement du projet sportif fédéral que cette expérimentation a permis d'obtenir, à travers la définition des objectifs et actions prioritaires fédéraux dans la note de cadrage.

Une analyse statistique de la campagne 2019 sera menée courant octobre.

Des améliorations sont, d'ores et déjà, envisagées pour la prochaine campagne (élaboration de la note de cadrage avec une consultation des territoires, composition de la cellule fédérale soumise au vote du CA...).

Un accompagnement sera mis en place pour que l'ANS soit un outil de développement et de structuration, à travers notamment :

- Un tutoriel pour déposer une demande de subvention ANS,
- Un appui à l'élaboration de leur projet associatif.

Emilie Coconnier présente un échéancier 2020 mais souligne que ce dernier est tributaire de l'ANS (vote du budget 2020 en CA, définition des objectifs prioritaires, envoi de la note de service opérationnelle...).

Il est précisé qu'une note de bilan sera transmise aux évaluateurs et à la cellule fédérale, puis au CA.

Fin de la séance à 18h30